

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et Stationnement – Interdiction de circulation et de stationnement parking du stade Paul Robbe et parking du Tennis, interdiction de stationnement rue Auguste Junod et avenue du Stade du jeudi 20 au dimanche 23 juin 2024.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU l'organisation du tournoi Ponta'cup du samedi 22 juin 2024 au dimanche 23 juin 2024 par le CAP Football au stade Paul Robbe,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 - Interdiction de stationnement

Du jeudi 20 juin 2024, 6 H 00 au dimanche 23 juin 2024 minuit, la circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule

- Parking du stade Paul Robbe

Du samedi 22 juin 2024, 6 H 00 au dimanche 23 juin 2024 minuit, le stationnement sera interdit à tout véhicule et « réservé » aux organisateurs et bénévoles

- Parking du tennis

Du samedi 22 juin 2024, 6 H 00 au dimanche 23 juin 2024 minuit, le stationnement sera interdit à tout véhicule

- Rue Auguste Junod
- Avenue du Stade

ARTICLE 2-

Les véhicules en infraction avec l'article 1 du présent arrêté seront immédiatement mis en fourrière aux frais et risques des contrevenants.

.../...

ARTICLE 3-

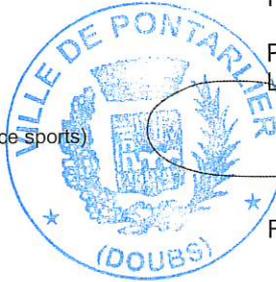
Les panneaux d'interdiction qui découlent du présent arrêté seront mis en place par les agents de la CCGP.

ARTICLE 4 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur DVEP, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 18 juin 2024

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police
- 1 ex F. Vuittenez (service sports)
- 1 ex. DASVA
- 1 ex. DVEP
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller à la Citoyenneté,

Romuald VIVOT